

12 Faits divers & Justice

Poursuivi pour les délits d'outrage au chef de l'État, appel à l'insurrection et escroquerie

Le cyberactiviste Amiang Washington est libre

JNE

Libreville/Gabon

LANDRY Amiang Washington avait comparu devant le tribunal correctionnel de Libreville, le 22 mars dernier, pour « outrage au chef de l'État, appel à l'insurrection et escroquerie ». A la fin des débats contradictoires, rendez-vous avait été fixé au 5 avril pour le délibéré.

Hier donc, la décision est tombée : le cyberactiviste gabono-américain a été condamné à 3 ans de prison dont 4 mois avec sursis. Cette peine ayant déjà été couverte par sa détention préventive, Landry

Amiang Washington a vu son mandat de dépôt levé hier.

Des trois infractions pour lesquelles il était poursuivi, le cyberactiviste gabono-américain a été acquitté au bénéfice du doute du chef d'accusation d'escroquerie, et a été déclaré coupable des délits d'outrage au chef de l'État et d'appel à l'insurrection.

« Je suis très heureux. Mon client a été condamné à 3 ans de prison dont 4 mois avec sursis. Il est sous mandat de dépôt depuis 2 ans et demi. Il sort donc immédiatement de prison. Je vais de ce pas à la prison centrale. Nous n'allons pas faire appel », a réagi hier l'un des avocats de la défense, Jean-



Photo : DR

En prison depuis août 2016, Landry Amiang Washington est libérable depuis hier.

Paul Moubembe, après le verdict.

DES POSTS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. Le verdict prononcé contre Landry est largement en

deçà de la peine requise par le Ministère public qui, lors de l'audience correctionnelle ordinaire du 22 mars dernier, avait demandé 10 ans d'emprison-

nement et le paiement par l'intéressé d'une amende de 1 million de francs.

Mais les trois avocats de la défense, Maîtres Jean-Paul Moubembe, François Meye et Anges Kevin Nzigou avaient aussitôt accusé le Ministère public d'avoir intenté un procès politique contre leur client, arguant que le procureur de Libreville avait déjà lancé les poursuites, alors même que Landry Amiang Washington n'envisageait pas encore son retour au Gabon, et que les faits portés à sa charge ne se sont pas déroulés dans notre pays. Puis, ils avaient soulevé la question de l'incompétence du tribunal correctionnel.

En définitive, le conseil de Landry Amiang Washington avait plaidé, mieux que sa relaxe, l'abandon des charges pesant sur lui parce que « le dossier est vide ».

Bénéficiant d'une double nationalité gabonaise et américaine, Landry Amiang Washington est en détention préventive depuis 31 mois à la prison centrale de Libreville. Il avait, en effet, été arrêté quelques heures après son arrivée au Gabon, en août 2016. Il lui est reproché, entre autres, d'avoir publié sur les réseaux sociaux des posts hostiles au président de la République et des appels du peuple à l'insurrection.

Affaire Me Alfred Bongo/BGFI Bank sur la disparition de 1,5 milliard de francs

Les avocats du notaire exigent des explications

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

ANGES Kevin Nzigou et Cédric Maguisset, les avocats du notaire Alfred Bongo, dont le compte bancaire de son étude aurait été amputé de la somme de 1,5 milliard de francs, "sans justification aucune depuis 4 ans", ont, au cours d'une conférence de presse organisée, jeudi, à la Sablière, demandé à la banque de fournir les preuves nécessaires sur "la disparition mystérieuse" de l'argent du

cabinet d'étude de Me Alfred Bongo, qui appartient à ses clients.

Les conseils du notaire ont annoncé que leur client a décidé de saisir le juge d'instruction, afin d'obliger BGFI Bank à s'expliquer dans cette affaire. « Nous espérons que le juge fera diligence pour que les responsables de ces opérations soient démasqués, et que leur responsabilité soit engagée », a souligné Me Anges Kevin Nzigou. Qui explique que si son client a porté l'affaire sur la place publique, c'est parce que « depuis 4 ans, Me Alfred Bongo Ondimba réclame à



Photo : Abel Eyeghe

Les avocats de Me Alfred Bongo au cours de la conférence de presse.

BGFI Bank Gabon cet argent, en tentant de régler cela de manière diploma-

tique. Et nous rappelons que dans le cadre de ses activités, cette somme d'ar-

gent de 1,5 milliard de francs a été versée par l'entreprise mauricienne "Tropicale Holding". L'argent crédité dans le compte de son étude devait servir à créer une société pour le compte de son client, comme l'exige le code OHADA. Mais seulement, cet argent a miraculeusement disparu sans explications aucune de la banque.» Les avocats expliquent que plusieurs procédures ont été initiées, en vain, à l'effet de recouvrer ladite somme et une expertise a même été commise, a précisé Me Maguisset. « Le

rapport d'expert indique clairement, sans peine aucune, que Me Alfred Bongo Ondimba a régulièrement tenu sa comptabilité », a souligné l'avocat. C'est donc fort de ce constat et à la suite de ce rapport, « que nous avons saisi à nouveau le juge de référé, à l'effet d'obtenir les justificatifs au niveau de BGFI Bank. Ce dernier a rendu deux décisions, obligeant BGFI Bank à produire des preuves. Lesquelles preuves malheureusement ne nous ont pas convaincus. Parce que la banque nous apporte des explications incohérentes », a insisté Me Maguisset.

Découverte du corps d'un Burkinabè à la Cité Damas

Qui a tué le jeune Sango Ziyon ?

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

LE corps sans vie d'un jeune homme, identifié comme étant celui de Sango Ziyon, Burkinabè de 27 ans, arrivé au Gabon depuis 5 ans, a été retrouvé, jeudi matin, gisant dans une ruelle de la Cité Damas, au cinquième arrondissement de Libre-

ville. Le ressortissant ouest-africain avait une lame de couteau plantée à la gorge. La mort par hémorragie était inévitable, et la victime est passée de vie à trépas sur place. Deux versions des faits s'affrontent en ce moment sur la scène du crime. D'après certaines personnes rencontrées sur place, Sango Ziyon, qui exerce en tant que vigile auprès d'un particulier, venait de raccompagner

une amie venue lui rendre visite. Après avoir pris congé de cette dernière, le Burkinabè aurait eu juste le temps de se retourner, avant de tomber dans un traquenard à lui tendu par des braqueurs opérant à bord d'un taxi.

« Les malfrats lui ont exigé de leur donner tout ce qu'il avait en sa possession. Mais malheureusement, au lieu de s'exécuter (...), le vigile leur a opposé une farouche résistance », croit

savoir un riverain. Après lui avoir asséné un coup de couteau au niveau du cou, les assassins présumés auraient donc ensuite pris la fuite, laissant leur victime à son triste sort. Les tenants de la seconde version, quant à eux, soutiennent que la demoiselle que Sango Ziyon raccompagnait ferait partie d'une organisation de malfaiteurs qui connaissent parfaitement Damas et ses environs. Et que la

mystérieuse inconnue aurait donc joué le rôle d'appât, pour faire sortir l'Ouest-africain qui venait, dit-on, de percevoir son salaire.

« Des jeunes qui ont l'habitude de traîner dans le coin ont été arrêtés pour les nécessités d'enquête », informe un autre habitant des lieux.

A la suite de ce qui s'apparente bien à un meurtre, différentes voix s'élèvent déjà pour condamner le

fait que les environs de la Cité Damas – quartier pourtant situé dans l'emprise d'un camp de police –, sont devenus une véritable coupe-gorge à la tombée de la nuit. Il y a quelques jours seulement, un riverain aurait été victime de malfaiteurs opérant également à bord d'un taxi. Ce dernier n'aurait eu son salut que grâce à l'intervention de couche-tard, témoins du braquage.

Insécurité à Libreville

Un arbre tombe sur un véhicule

COE

Libreville/Gabon

UNE jeune dame a failli perdre la vie dernièrement du côté de l'échangeur du lycée Paul Indjendjet Gondjout (LPIG). C'était au moment elle passait à cet endroit pour se rendre à l'église Saint-Pierre à bord

de son véhicule.

Selon la victime, vers 7 heures, elle sort des Charbonnages et s'engage sur la Voie-Express. Au moment de s'engager sur la voie de droite menant directement sur l'échangeur du LPIG, un arbre est subitement tombé sur sa voiture. Une grande frayeur. Ce sont d'ailleurs des sportifs qui jouaient sur le petit terrain

vague à proximité de l'échangeur, qui ont aussitôt volé à son secours et empêché ainsi l'obstacle de faire plus de dégâts sur le véhicule. Après avoir cherché à savoir les causes de la chute de l'arbre, ils se rendent compte que celui-ci était scié d'un côté. De même, ce n'est pas la première fois qu'un tel incident grave survient dans

les parages. La victime est formelle : « Il s'agit d'une négligence de la part de la mairie. Le commissaire avait déjà attiré l'attention de la mairie lorsqu'il y avait eu un premier accident de même nature, sur le même côté ».

Arrivés sur les lieux, les sapeurs-pompiers ont tout de suite coupé l'arbre problématique.



Photo : COE

L'état du véhicule après le choc.